

**AUX DELICES DE MOZART**  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital social de 3 000 €  
Siège social : 25 Rue Mozart 92110 CLICHY  
RCS NANTERRE 894 922 954

**Monsieur le Greffier  
Greffé du Tribunal de  
4 Rue Pablo Neruda  
92020 NANTERRE CEDEX**

RECOMMANDE avec AR

COMPTES ANNUELS - Exercice clos le 31 décembre 2022.

Monsieur le Greffier,

Pour satisfaire aux dispositions légales et réglementaires, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt au Greffe, et concernant la société sous référence, les documents suivants en **double exemplaires**, à savoir :

- Procès-verbal de l'assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Le rapport de gestion présenté à l'assemblée d'approbation des comptes dudit exercice.
- La proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution votée.

Le coût de ce dépôt est joint à la présente, par un chèque bancaire de **45,73 €**.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, nos salutations distinguées.

**Monsieur NAJAH Imad**  
Gérant

*Imad NAJAH*

✓ Certified by  yousign

**AUX DELICES DE MOZART**  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital social de 3 000 €  
Siège social : 25 Rue Mozart 92110 CLICHY  
RCS NANTERRE 894 922 954

**RAPPORT DE GESTION  
DE LA GÉRANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
ORDINAIRE ANNUELLE DU 11 AVRIL 2023**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

**ACTIVITE DE LA SOCIETE**

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, l'activité de la Société a été la suivante :

Développement de l'activité.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2023 sont les suivants :

Poursuite de l'activité.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 décembre 2022, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

**RESULTATS - AFFECTATION**

- Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 641 623 euros contre 76 334 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires est également de 195 276 euros contre 18 872 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève 11 334 euros contre 3 607 euros lors de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 637 845 euros contre 77 339 euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort positif pour l'exercice de 4 693 euros contre -1 005 euros lors de l'exercice précédent.

*Après prise en compte :*

- des charges exceptionnelles de 33 euros contre 135 euros lors de l'exercice précédent

- impôts sur les sociétés de 913 euros

L'exercice clos le 31 décembre 2022 se traduit par un bénéfice de 6 147 euros contre une perte de 1 140 euros lors de l'exercice précédent.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 6 147 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice .....	6 147 euros
Réserve légale.....	300 euros
Au compte « report à nouveau » .....	5 847 euros
Qui s'élèvera alors à 4 707 euros	
Total réparti.....	<u>6 147 euros</u>

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 8 007 euros.

- Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global nul et qui n'ont donné lieu à aucune imposition.

- Rémunération du Gérant

Nous vous proposons aussi de bien vouloir fixer la rémunération du Gérant.

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

**Monsieur NAJAH Imad**  
**Gérant**

*Imad NAJAH*

✓ Certified by  yousign

**AUX DELICES DE MOZART**  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital social de 3 000 €  
Siège social : 25 Rue Mozart 92110 CLICHY  
RCS NANTERRE 894 922 954


**RAPPORT SPECIAL  
DE LA GÉRANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
ORDINAIRE ANNUELLE DU 11 AVRIL 2023**

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**Monsieur NAJAH Imad**  
Gérant

*Imad NAJAH*

✓ Certified by  yousign

**AUX DELICES DE MOZART**  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital social de 3 000 €  
Siège social : 25 Rue Mozart 92110 CLICHY  
RCS NANTERRE 894 922 954

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 11 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois,

Le 11 avril,

A 14h00,

Les associés d'AUX DELICES DE MOZART, société à responsabilité limitée au capital de 3 000 €, divisé en 300 parts sociales de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au 25 Rue Mozart 92110 CLICHY, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- **Monsieur BELGACEM Chorfane** ..... **150 parts**
- **Monsieur NAJAH Imad** ..... **150 parts**

Seuls associés de la Société et représentants en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur NAJAH Imad**, gérant associé.

Le Gérant rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération du Gérant,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Gérant dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Gérant déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Gérant présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Gérant déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Gérant met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'exercice clos le 31 décembre 2022 se traduit par un bénéfice de 6 147 euros.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 6 147 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice.....	6 147 euros
Réserve légale.....	300 euros
Au compte « report à nouveau » .....	5 847 euros
Qui s'élèvera alors à 4 707 euros	
Total réparti.....	<u>6 147 euros</u>

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 8 007 euros.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide que le Gérant, **Monsieur NAJAH Imad**, ne percevra pas de rémunération dans le cadre de son mandat social.

En outre, il pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Gérant.

**Monsieur NAJAH Imad**  
**Gérant**

*Imad NAJAH*



**AUX DELICES DE MOZART**  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital social de 3 000 €  
Siège social : 25 Rue Mozart 92110 CLICHY  
RCS NANTERRE 894 922 954

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 11 AVRIL 2023**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'exercice clos le 31 décembre 2022 se traduit par un bénéfice de 6 147 euros.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 6 147 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice.....	6 147 euros
Réserve légale.....	300 euros
Au compte « report à nouveau » .....	5 847 euros
Qui s'élèvera alors à 4 707 euros	
Total réparti.....	<u>6 147 euros</u>

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 8 007 euros.

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 avril 2023**

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

Certifié conforme

**Monsieur NAJAH Imad  
Gérant**


*Imad NAJAH*

✓ Certified by  yousign

**AUX DELICES DE MOZART**  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital social de 3 000 €  
Siège social : 25 Rue Mozart 92110 CLICHY  
RCS NANTERRE 894 922 954

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2023**  
**FEUILLE DE PRESENCE**

Nom	Nombre De Parts Sociales	Nombre de Voix	Signature
Monsieur BELGACEM Chorfane	150	150	BELGACEM Chorfane
Monsieur NAJAH Imad	150	150	Imad NAJAH

✓ Certified by  yousign

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés pouvoirs, arrêtée à deux (2) associés présents ou représentés possédant l'ensemble des parts sociales.

Monsieur NAJAH Imad  
Gérant

Imad NAJAH

✓ Certified by  yousign

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
Société AUX DELICES DE MOZART	25 RUE MOZART
SIRET 8 9 4 9 2 2 9 5 4 0 0 0 2 5	92110 CLICHY
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

<b>REGIME FISCAL DES GROUPES</b>	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:	
SIRET	

<b>B ACTIVITE</b>	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

<b>C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)</b>		
<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux normal 0 Déficit	
Bénéfice imposable à 15% 6 088	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
<b>2 Plus-values</b>	PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% PV exonérées (art. 238 quindecies)	
<b>3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>		
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b>	dans le secteur productif, art. 244 quater W	

<b>D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)</b>	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)</b>	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

<b>F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)</b>	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	

<b>G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)</b>	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

<b>H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liassés fiscaux sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
AXE-EXPERTS 9-11 AVENUE MICHELET 93400 ST OUEN Tél: 01 47 87 21 15			
OGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	Lieu CLICHY
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	
		Signature NAJAH IMAD	
<b>Examen de conformité fiscale (ECF)</b>		<i>Imad NAJAH</i>	

Désignation de l'entreprise Société AUX DELICES DE MOZART Néant  \*

Adresse de l'entreprise 25 RUE MOZART 92110 CLICHY

Numéro SIRET \* 8 9 4 9 2 2 9 5 4 0 0 0 2 5

Durée de l'exercice en nombre de mois \* 1 2 Durée de l'exercice précédent \* 5

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 2		3 1 1 2 2 0 2 1		
<b>ACTIF</b>		<b>Brut</b>		<b>Amortissements - Provisions</b>		<b>Net</b>		
		<b>1</b>		<b>2</b>		<b>3</b>		
						<b>4</b>		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010		012				
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	172 823	030	20 195	152 628	135 367	
	Immobilisations financières * (1)	040	35 160	042		35 160	35 160	
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>207 983</b>	<b>048</b>	<b>20 195</b>	<b>187 788</b>	<b>170 527</b>	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	15 000	052		15 000	3 416	
	Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			13 349	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070			
		Autres * (3)	072	14 982	074		14 982	27 986
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	41 950	086		41 950		
	Charges constatées d'avance *	092		094				
		<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>71 932</b>	<b>098</b>		<b>71 932</b>	<b>44 751</b>
		<b>Total général (I+II)</b>	<b>110</b>	<b>279 915</b>	<b>112</b>	<b>20 195</b>	<b>259 720</b>	<b>215 278</b>
<b>PASSIF</b>				<b>Exercice N NET</b>		<b>Exercice N-1 NET</b>		
				<b>1</b>		<b>2</b>		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	3 000	120	3 000	
	Ecarts de réévaluation	124		124		124		
	Réserve légale	126		126		126		
	Réserves réglementées*	130		130		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		132				
	Report à nouveau	134		134	(1 140)	134	(1 140)	
	Résultat de l'exercice	136		136	6 147	136	(1 140)	
	Subventions d'investissement	137		137		137		
	Provisions réglementées	140		140		140		
		<b>Total I</b>	<b>142</b>		<b>142</b>	<b>8 007</b>	<b>142</b>	<b>1 860</b>
	Provisions pour risques et charges	154		154		154		
		<b>Total II</b>	<b>154</b>		<b>154</b>		<b>154</b>	
	DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156	170 000	156	182 802
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		164		164		
Fournisseurs et comptes rattachés *		166		166	31 454	166	11 790	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....		169	11 153	172	50 259	172	18 826	
Produits constatés d'avance		174		174		174		
		<b>Total III</b>	<b>176</b>		<b>176</b>	<b>251 713</b>	<b>176</b>	<b>213 418</b>
	<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>		<b>180</b>	<b>259 720</b>	<b>180</b>	<b>215 278</b>	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		37 588	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le				Exercice N-1 clos le			
		13	1	2	2	13	1	2	2
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209			210				
	Production vendue { biens et livraisons intracommunautaires } services *	215			214	641	623		76 334
		217			218				
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222				
	Production immobilisée *				224				
	Subventions d'exploitation reçues				226				
	Autres produits				230		915		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	642	538		76 334
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234				
	Variation de stock (marchandises) *				236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	267	614		45 552
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240	(11)	584)		(3 416)
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier 5 328 - immobilier )				242	146	243		12 334
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * )	243	3	674	244	9	139		
	Rémunérations du personnel *				250	195	276		18 872
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	11	334		3 607
	Dotations aux amortissements *				254	19	806		389
	Dotations aux provisions				256				
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259			262		18		1
	Total des charges d'exploitation (II)				264	637	845		77 339
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					270	4	693		(1 005)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280				
	Produits exceptionnels (IV)				290	2	400		
	Charges financières (V)				294				
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347			300		33		135
	Impôts sur les bénéfices * (VI)	348			306				
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)</b>					310	6	147		(1 140)
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b> Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	6	147	314	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324		913		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			330		33		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997				
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44. sexties)	986			987				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981			989				
	Divers ZFA NG (dont (44 quaterdecies)	345			344				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				993				
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	7	093	354	
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356				
	Déficits antérieurs reportables : * .....1.....0.0.5 dont imputés sur le résultat :				360				1 005
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	6	088	372	